

La Rigole depuis Les Cabanelles jusqu'aux écluses



Randonnée n°2062723

Une randonnée proposée par lippo

Petite balade tranquille, sans montée et toujours à l'abri de la forêt. Praticable aussi bien l'été que l'hiver et même par grand vent.

Durée :	1h40	Difficulté :	Facile
Distance :	5.42km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	34m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	34m	Région :	Massif central
Point haut :	679m	Commune :	Saissac (11310)
Point bas :	638m		

Description

À la sortie Est de Saissac prenez en biais la D408 marquée Z.A. La Bourdette. Suivez-la jusqu'au pont des Cabanelles où il y a un petit emplacement pique-nique. Il y a la possibilité de se garer tout autour.

(D/A) Descendez un peu la route et passez sur le pont des Cabanelles.

(1) Tout de suite après le pont, partez à droite le long de la rigole vers l'Ouest. Vous suivez cette rigole pendant près de trois kilomètres sans risque de vous perdre.

(2) À la bifurcation, continuez tout droit le long de la Rigole de la Montagne Noire jusqu'à trois écluses.

(3) Arrivez à un grand bâtiment en ruine dont nous n'avons pas pu déterminer l'utilisation antérieure. Trois écluses se succèdent sur la rigole à cet endroit et un petit pont en dos d'âne en briques rouges. Passez ce pont et montez entre les arbres jusqu'à un sentier pas très marqué. Attention ce sentier n'est pas indiqué sur les cartes mais il est suffisamment pratiqué pour être bien visible.

(4) Vous arrivez sur une voie plus large que vous prenez à droite. C'est le seul parcours où la forêt est un peu moins dense mais toujours bien protectrice. Vous allez faire une grande boucle sur cette voie.

(5) Tournez à droite et continuez cette voie jusqu'à la route goudronnée. Prenez-la à droite sur une centaine de mètres jusqu'au point de stationnement **(D/A)**.

Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-la-rigole-depuis-les-cabanelles-jusqu-au/>

Points de passages

D/A Stationnement coin pique-nique bord de la D408

N 43.384767° / E 2.202117° - alt. 645m - km 0

1 De suite à droite après le pont.

N 43.384498° / E 2.201409° - alt. 643m - km 0.08

2 Tout droit à la bifurcation

N 43.386175° / E 2.191665° - alt. 642m - km 1.6

3 Petit pont en briques rouges

N 43.392883° / E 2.191319° - alt. 641m - km 3.12

4 À droite sur la voie large.

N 43.38918° / E 2.19343° - alt. 673m - km 3.65

5 Encore à droite sur cette nouvelle voie.

N 43.388821° / E 2.194794° - alt. 674m - km 4.47

D/A Stationnement coin pique-nique bord de la D408

N 43.384798° / E 2.202262° - alt. 645m - km 5.42

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

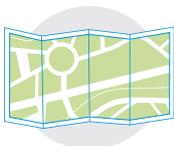
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.